

Le développement économique des vingt dernières années a induit une forte demande de commerciaux.

Les formations dans ce domaine se sont développées aussi bien en termes d'effectifs que par la variété des enseignements.

En 1999, on recense 56 000 élèves dans 215 écoles de commerce et gestion. Ils étaient 44 000 dans 193 établissements,

dix ans plus tôt. Si toutes ces écoles préparent aux métiers de la gestion et du commerce, elles se différencient par leur statut, leur cursus et leur recrutement.

Les écoles reconnues à diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale se répartissent dans vingt et une académies et accueillent deux tiers des étudiants en commerce et gestion.

Elles recrutent prioritairement des élèves issus de classes préparatoires, mais l'accès des bacheliers et les admissions sur titre se développent.

Elles recrutent prioritairement des élèves issus de classes préparatoires, mais l'accès des bacheliers et les admissions sur titre se développent.

Les écoles de commerce et de gestion

Évolution de 1980 à 2000

L'étude porte sur les trois groupes d'écoles privées et sur les écoles de commerce publiques rattachées aux universités. D'autre part, seules les formations initiales à temps plein ont été prises en compte, à l'exclusion de la formation continue et de l'alternance.

Les établissements d'enseignement supérieur de commerce et de gestion non rattachés aux universités sont classés en trois groupes (*voir l'encadré p.2*) :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de l'Éducation nationale ;
- les écoles du groupe II sont reconnues par l'État mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

Les deux premiers groupes, formés par les écoles reconnues par le ministère de l'Éducation nationale, sont bien délimités. Le troisième groupe est plus difficile à cerner du fait des ouvertures récentes d'écoles, de leur niveau d'études mal connu, du manque de structures juridiques et scolaires communes permettant d'obtenir un champ d'enquête fiable.

Le commerce et la gestion ont presque triplé, mais l'évolution a été différente selon le type d'établissements (*graphique 1 p.2*).

Croissance forte et régulière dans les établissements reconnus à diplôme visé

On recense, à la rentrée 1999, 39 000 élèves dans les établissements de commerce et gestion reconnus et à diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale, soit près de quatre fois plus qu'en 1981. Ce premier groupe comprend le réseau des écoles supérieures de commerce (ESC ex-ESCAE) et les grandes écoles telles HEC, ESSEC, ESCP, EAP, EM Lyon, etc.

Le nombre d'établissements comptabilisés dans ce groupe a augmenté sensiblement, passant de 29 en 1980 à 39 en 1990 et à 57 en 1999. Cette évolution résulte d'habilitations accordées à des établissements reconnus mais dont le diplôme n'était pas alors visé par le ministère de l'Éducation nationale (passages du groupe II au groupe I).

La croissance du nombre d'élèves a également été importante. Si on considère l'effectif moyen d'élèves par école (afin de faire abstraction de la variation du nombre d'établissements), on peut distinguer quatre périodes :

- une légère croissance au cours de la première moitié des années 80. Entre 1980 et 1986, le nombre d'élèves a augmenté de 44 %. Durant cette période, l'effectif moyen croît régulièrement, passant de 340 à 400 ;

LES EFFECTIFS ONT TRIPLÉ EN VINGT ANS

En l'espace de deux décennies, les effectifs en formation dans les écoles de com-

Le statut des écoles de commerce et de gestion

Reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale

Automatique pour tous les établissements publics, la reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale prend, pour les établissements privés, trois formes différentes : reconnaissance de l'établissement, autorisation à délivrer un diplôme visé, homologation du diplôme.

– La reconnaissance d'un établissement est accordée par le ministère de l'Éducation nationale. Elle permet de recevoir des subventions de l'État et des étudiants boursiers. Pour l'obtenir, une demande est déposée auprès du rectorat et du ministère de l'Éducation nationale. L'établissement est alors soumis à un audit dont les principaux critères d'analyse portent sur le corps professoral, le contenu pédagogique et le volume horaire. À l'exception des écoles supérieures de commerce (ESC), un établissement ne peut généralement être reconnu que s'il a déjà diplômé au moins une de ses promotions. Plus de 50 % des écoles privées de commerce et gestion sont reconnues ; la reconnaissance de l'établissement n'implique pas automatiquement celle de leur diplôme.

– Une école reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur. Le diplôme, visé par le recteur de l'académie, peut porter la

mention « République française » et « Ministère de l'Éducation nationale ». L'autorisation d'une école de commerce et de gestion à délivrer un diplôme visé est accordée par le ministre pour une durée ne pouvant excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. À bac + 5, les diplômés d'une école à diplôme visé peuvent obtenir le grade de maitre.

– Enfin, certains diplômes sont dits homologués. Cette homologation est une simple indication du niveau du diplôme et n'implique pas forcément que le diplôme soit revêtu du visa officiel. Elle est accordée par une commission interministérielle qui tient surtout compte des aspects professionnels de la filière.

L'aide aux étudiants dans les écoles de commerce

En 1999-2000, sur les 215 établissements d'enseignement commercial recensés, 42 % accueillent des étudiants boursiers. 9 % des élèves inscrits dans une école de commerce recevaient une bourse. 50 des 57 établissements reconnus à diplôme visé reçoivent 80 % des élèves boursiers des écoles de commerce. Un étudiant sur dix, inscrit dans un établissement appartenant au groupe des écoles reconnues à diplôme visé, reçoit une aide.

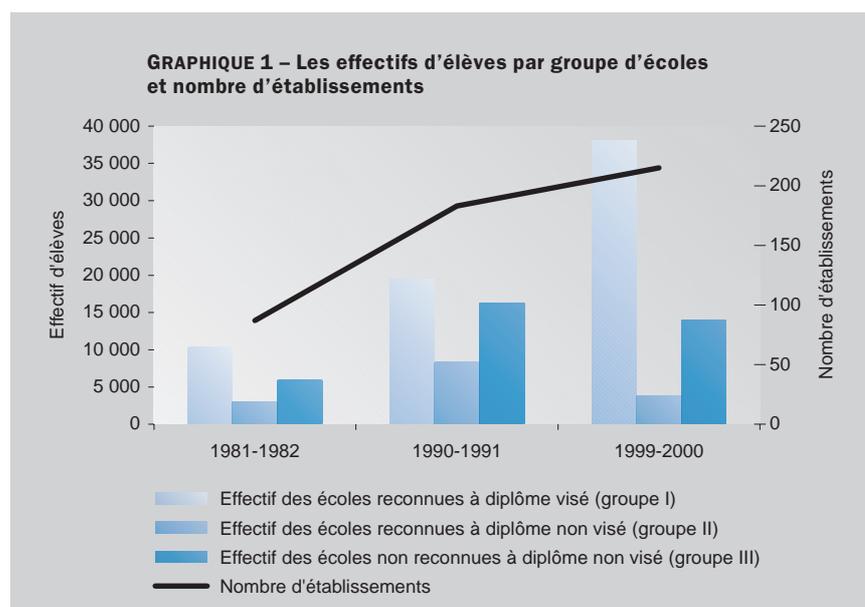
– la fin des années 80 marquée par une progression importante. La moyenne d'élèves par établissement passe de 400 à 500, alors qu'un seul établissement supplémentaire est recensé au cours de cette période (l'ISAM d'Amiens) ;

– la stabilité des années 90. L'évolution annuelle oscille entre 6 et 10 %. Le nombre d'établissements et d'élèves les fréquentant augmentent en parallèle, l'effectif moyen se stabilise autour de 600 ;

– une reprise depuis deux ans. Les effectifs moyens atteignent 680 en 1999. En 1998 et 1999, l'évolution annuelle des effectifs est supérieure à 12 %. Le nombre d'élèves croît plus vite que le nombre d'écoles.

Ces écoles regroupaient 50 % de l'ensemble des élèves fréquentant un établissement supérieur privé de commerce et gestion dans les années 80. Leur part est tombée à 40 % entre 1990 et 1994 avec la croissance des établissements non reconnus. Depuis 1995, les établissements de ce groupe accueillent plus de deux étudiants sur trois en commerce et gestion.

Si l'évolution du nombre d'établissements explique une partie de la croissance des effectifs, elle résulte aussi d'une forte demande de commerciaux liée au développement économique des vingt dernières années. De plus, la notoriété des écoles et les diplômes visés par l'Éducation nationale



donnent un attrait supplémentaire aux établissements de ce groupe.

Environ 16 000 élèves dans les établissements privés dont le diplôme n'est pas visé

Le champ des écoles dont le diplôme n'est pas reconnu est très variable. Les écoles du groupe III (non reconnues) sont difficiles à appréhender car elles sont en permanente évolution : changements de groupe ou de type de formations, fermetures ou fusions. Quant au groupe II (écoles

reconnues), il semble être considéré comme une passerelle pouvant conduire à la reconnaissance du diplôme.

L'évolution des effectifs des établissements dont le diplôme n'est pas visé (groupes II et III) a été irrégulière. Quasi stable durant les années 80 (environ 12 000 élèves), les effectifs ont fortement augmenté au début des années 90 avec l'accroissement du nombre de formations (le maximum est de 34 000 élèves à la rentrée 1992). Depuis 1990, les effectifs de ces écoles diminuent régulièrement avec l'évolution des formations : certaines disparaissent, d'autres

TABLEAU I – Évolution des effectifs des écoles de commerce et gestion privées par académie

Académies	1981-1982			1990-1991			1998-1999			1999-2000		
	Effectif total	Poids de l'académie (%)	Poids du groupe I (%)	Effectif total	Poids de l'académie (%)	Poids du groupe I (%)	Effectif total	Poids de l'académie (%)	Poids du groupe I (%)	Effectif total	Poids de l'académie (%)	Poids du groupe I (%)
Aix-Marseille	588	2,8	88,8	1 677	3,6	46,2	1 421	2,8	71,5	1 821	3,3	77,4
Amiens	215	1,0	100,0	864	1,9	54,6	532	1,0	65,0	644	1,1	66,1
Besançon	16	0,08	0,0	217	0,5	0,0	341	0,7	0,0	361	0,6	0,0
Bordeaux	1 185	5,6	64,6	3 101	6,7	35,9	3 330	6,5	63,8	3 328	6,0	63,7
Caen	–	–	–	241	0,5	0,0	456	0,9	79,4	484	0,9	82,0
Clermont-Ferrand	417	2,0	90,9	722	1,6	78,8	633	1,2	74,9	806	1,4	69,1
Corse	–	–	–	–	–	–	28	0,1	0,0	51	0,1	0,0
Créteil	366	1,7	0,0	859	1,9	0,0	1 027	2,0	0,0	1 116	2,0	0,0
Dijon	499	2,4	100,0	795	1,7	69,4	908	1,8	56,7	1 083	1,9	61,2
Grenoble	85	0,4	0,0	644	1,4	66,1	1 682	3,3	89,2	1 920	3,4	90,3
Lille	1 586	7,5	42,8	2 589	5,6	77,8	3 897	7,6	73,1	4 222	7,6	69,8
Limoges	45	0,2	0,0	80	0,2	0,0	111	0,2	51,3	97	0,2	51,5
Lyon	805	3,8	65,5	1 835	4,0	45,1	2 402	4,7	52,5	3 009	5,4	54,6
Montpellier	371	1,8	95,1	1 705	3,7	36,8	1 364	2,7	84,6	1 579	2,8	79,0
Nancy-Metz	40	0,2	0,0	287	0,6	0,0	185	0,4	0,0	168	0,3	0,0
Nantes	866	4,1	45,6	2 106	4,6	72,5	3 359	6,6	68,1	3 348	6,0	66,5
Nice	270	1,3	100,0	729	1,6	54,0	2 388	4,7	69,4	2 554	4,6	39,2
Orléans-Tours	–	–	–	532	1,2	72,2	974	1,9	84,8	1 124	2,0	88,9
Paris	7 260	34,4	40,0	15 543	33,7	27,3	10 688	21	54,9	11 426	20,4	60,6
Poitiers	302	1,4	100,0	731	1,6	57,2	1 056	2,1	52,1	1 282	2,3	69,4
Reims	734	3,5	79,2	1 690	3,7	63,4	2 593	5,1	88,2	2 671	4,8	89,4
Rennes	342	1,6	92,7	591	1,3	79,9	1 120	2,2	74,3	1 286	2,3	71,5
Rouen	1 187	5,6	88,0	1 753	3,8	67,9	1 780	3,5	85,8	2 018	3,6	86,7
Strasbourg	113	0,5	0,0	340	0,7	0,0	230	0,5	0,0	258	0,5	0,0
Toulouse	490	2,3	74,7	1 495	3,2	46,0	2 102	4,1	54,7	2 316	4,1	56,0
Versailles	3 297	15,6	0,0	4 863	10,5	77,0	6 158	12,1	95,5	6 680	12,0	96,6
France métro	21 079	100,0	57,5	45 999	99,8	46,7	50 765	99,5	68,2	55 652	99,7	68,3
Martinique	–	–	–	112	0,2	0,0	87	0,2	0,0	82	0,1	0,0
La Réunion	–	–	–	–	–	–	132	0,3	0,0	131	0,2	0,0
France métro + DOM	21 079	100,0	57,5	46 111	100,0	46,6	50 984	100,0	67,8	55 865	100,0	68,1

NB. Les formations comptables et les écoles de vente ne sont pas prises en compte dans ces effectifs.

changent de nature et ne sont plus recensés dans ces groupes. Le nombre d'élèves s'est stabilisé depuis quatre ans aux alentours de 16 000.

Les établissements du groupe II (reconnus à diplôme non visé) sont très souvent des écoles de taille moyenne (entre 150 et 350 élèves). Leurs effectifs ont varié du fait des changements de groupe : certaines écoles du groupe II ont obtenu que leur diplôme soit visé par le ministère de l'Éducation nationale et sont ainsi passées dans le groupe I ; de la même façon des écoles du groupe III ont été reconnues par l'Éducation nationale et ont alors intégré le groupe II.

Le nombre d'écoles recensées dans le groupe III (non reconnues et à diplôme non visé) a fortement fluctué de 1980 à 2000. Ce sont les écoles les plus difficiles à appréhender car elles n'ont aucune reconnaissance du ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, on dénombre de plus en plus d'écoles dans ce groupe : l'augmentation de la demande de commerciaux au début des années 90 a entraîné l'ouverture de nombreuses formations évoluant en fonction des besoins de l'économie, certaines obtiendront une reconnaissance du ministère, d'autres se tourneront vers l'alternance.

Les effectifs moyens par établissement – qui avaient augmenté jusqu'au milieu

des années 80 (environ 300 élèves par établissement) – diminuent progressivement. On compte, depuis 1994, moins de 100 élèves par école.

Des formations commerciales dans les universités

Les formations commerciales universitaires se développent. Leur mode de recrutement est similaire à celui des grandes écoles privées (sur concours après une classe préparatoire ou sur diplôme universitaire de premier ou deuxième cycle). Les universités proposent des enseignements de qualité visant à répondre aux besoins des entreprises demandeuses de cadres dans les domaines du commerce et de la gestion. Elles attirent de plus en plus d'étudiants qui seront formés tant à la gestion qu'au management ou au commerce international.

Deux universités délivrent des diplômes de commerce : l'Institut commercial de Nancy (ICN) rattaché à Nancy II et l'Institut européen d'études commerciales supérieures (IECS) rattaché à l'université Robert Schuman de Strasbourg.

Créé en 1905 par l'université de Nancy et la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, l'Institut commercial de Nancy fait partie des toutes premières

grandes écoles de commerce française. Il propose quatorze programmes de formation dont neuf sont sanctionnés par un diplôme d'État ou un diplôme universitaire délivré par Nancy II. En 1999, 872 élèves préparaient un diplôme de l'ICN, ils étaient 680 en 1996.

L'Institut européen d'études commerciales supérieures (IECS) a été créé en 1919 par la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg. La durée des études y est de quatre ans dont un an à l'étranger. 531 élèves suivaient la formation internationale à la gestion de l'IECS en 1999, ils étaient 459 quatre ans plus tôt.

LA SUPRÉMATIE DE L'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE DÉCLIN

Les grandes écoles de commerce (HEC, ESCP, ESSEC, etc.) ont longtemps été le privilège de la région parisienne (*voir l'encadré p.4*). Le développement du réseau des écoles supérieures de commerce a permis d'introduire des formations commerciales de qualité en province.

Le recul constant de la part de la région parisienne dans l'ensemble des écoles de commerce s'est fortement accentué au début des années 90 (*tableau I*). Cette tendance

est imputable aux nombreuses ouvertures d'établissements en province : entre 1990 et 1999, dix établissements reconnus (à diplôme visé ou non) ont ouverts en province contre seulement quatre en Île-de-France.

À la rentrée 1986, l'Île-de-France regroupait plus de la moitié des effectifs des établissements de commerce et gestion. Dès 1994, elle n'en comptait plus que 40 %. En 1998, elle ne reçoit qu'un peu plus du tiers des élèves. En province, les académies de Bordeaux, Lyon, Nantes, Reims et Rouen attirent, à elles seules, entre un quart et un cinquième des effectifs des écoles de commerce et de gestion.

UN RECRUTEMENT À PLUSIEURS NIVEAUX

La sélection à l'entrée des écoles de commerce s'opère à des niveaux d'études divers :

- *après le bac*. Une quarantaine d'écoles post-bac proposent une formation en quatre ans et attirent un tiers des élèves en commerce et gestion ;

- *après une classe préparatoire*. Une cinquantaine d'écoles post-prépa proposent une formation en trois ans, plus sélective. Elles recrutent sur concours et forment plus de la moitié des diplômés en commerce et gestion ;

- *avec une formation de niveau bac + 2, bac + 3 et bac + 4*. Admissions parallèles, accès aménagé pour les titulaires de BTS, DUT ou diplômes universitaires.

Certaines écoles se sont regroupées pour proposer des épreuves communes, recrutant ainsi leurs élèves par le biais d'un seul et même concours. Cette méthode permet de faciliter les procédures administratives, de faire une économie d'argent et de temps. On peut citer, entre autres, les banques d'épreuves ACFCI (communes à vingt-cinq écoles dont HEC, ESSEC, ESCP, ESC Lyon, EDHEC, IECS Strasbourg et la majorité des écoles supérieures de commerce de province) et ECRICOME (communes à cinq écoles, ESC Bordeaux, Marseille, Reims et Rouen, ICN Nancy).

Les ESC recrutent surtout des élèves issus de classes préparatoires...

Au début des années 80, on comptabilisait seize écoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE) :

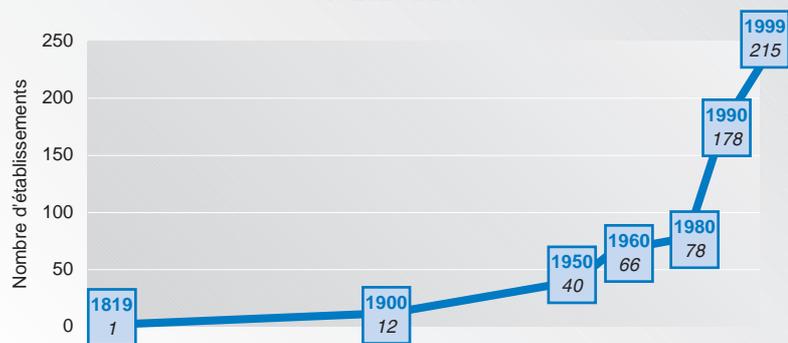
Historique

La première école de commerce française fut fondée à Paris en 1819 sous l'impulsion de quelques grands commerçants qui désiraient mettre en place, à l'instar des grandes écoles publiques d'ingénieurs, un enseignement supérieur privé formant des spécialistes en gestion. La création de cet établissement, qui allait devenir l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP), fut suivie en l'espace d'un siècle de la formation, en province, du réseau des ESCAE (écoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises) et, à Paris, de grandes écoles telles HEC (École des hautes études commerciales) et ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales). À partir des années 50,

pour répondre aux besoins de l'économie, le phénomène des créations s'accélère. Depuis, c'est l'explosion, principalement pour les écoles privées. En 1986, 16 écoles recrutent après le bac pour quatre ou cinq années d'études ; elles sont 74 en 1992. L'inflation touche également les écoles recrutant après les classes préparatoires, de nouveaux établissements s'inspirant de leur recrutement pour être catalogués dans ce groupe prestigieux.

Parallèlement à cette évolution quantitative, on observe une évolution qualitative des établissements qui se traduit par la multiplication des formations proposées, les écoles cherchant à se diversifier au maximum.

Créations d'établissements de 1819 à 1999



Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Pau, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Poitiers, Reims, Brest, Rouen, Le Havre et Toulouse. Leur nombre se stabilise à dix-huit en 1984 après l'ouverture des ESCAE de Tours et Grenoble. En 1990, les ESCAE deviennent des écoles supérieures de commerce (ESC). En 1996, sept établissements rejoignent ce groupe, les ESC de Saint-Étienne, Lyon, Chambéry, La Rochelle, Rennes, Troyes et Paris.

La formation dans ces établissements dure trois ans (cursus d'études principal) et aboutit au diplôme de commerce de l'école. Mais les étudiants peuvent poursuivre au-delà en suivant une spécialisation ou en s'inscrivant en maîtrise ou MBA.

Les écoles supérieures de commerce recrutent prioritairement selon la « voie royale » : classes préparatoires économiques et commerciales, plus concours d'admission (tableau II). La plupart de ces écoles accueillent également des étudiants de DEUG, DUT ou BTS ainsi que des titulai-

TABLEAU II - Origine scolaire des entrants en cursus d'études principal dans les écoles supérieures de commerce * (en %)

Origine scolaire	1990-1991	1999-2000
Classe préparatoire	79,1	60,2
BTS, DUT	11,6	23,4
DEUG, DEUST	4,5	6,2
Deuxième cycle universitaire	4,8	10,3
Total	100,0	100,0

* Ne sont pas pris en compte les titulaires d'un diplôme de troisième cycle universitaire, d'école de commerce et d'école d'ingénieurs car ces élèves intègrent majoritairement une spécialisation ou un master et très rarement le cursus principal.

res d'une licence ou d'une maîtrise directement en deuxième année. Elles proposent deux années généralistes avant une spécialisation en troisième année.

En 1999, quatre entrants sur cinq intègrent le cursus d'études principal avec au moins un niveau bac + 2 (3 % feront une spécialisation et 17 % un master ou une MBA). Mais leur part dans l'ensemble des admissions varie selon les académies. Douze académies ont recruté plus de 75 %

de leur effectif dans le cursus principal (dont quatre – Clermont-Ferrand, Montpellier, Amiens et Reims – recrutent exclusivement des élèves de ce niveau), cinq accueillent 50 % à 75 % d'entrants en cursus d'études principal, seule l'ESC Paris a un peu moins de 50 % d'entrées à ce niveau d'étude du fait des recrutements importants en mastère-MBA.

... mais le recours aux admissions sur titre est de plus en plus fréquent

Un quart des entrants issus de classes préparatoires a suivi une formation scientifique et un entrant sur cinq la spécialité économique et commerciale. Toutefois, les élèves des classes préparatoires représentaient 79 % des entrants en 1990 mais seulement 60 % en 1999. L'augmentation de la durée des études préparatoires (passée de une à deux années en 1995) induit un déficit de candidats en deuxième année et peut expliquer ce phénomène : à la rentrée 1994, 11 211 élèves étaient en année terminale des classes préparatoires économiques, ils sont 7 374 en 1999.

À la rentrée 1999, environ 60 000 candidats se sont présentés aux concours des écoles supérieures de commerce pour 4 000 places proposées. Alors que les établissements prestigieux (ESC Paris, Lyon, Nantes, Grenoble...) remplissent intégralement les places ouvertes au concours, plus de la moitié des écoles ne parviennent pas à faire le plein. Les ESC de Brest, Saint-Étienne, Pau, Le Havre, La Rochelle, Troyes et Chambéry recrutent, au total, moins de 1 000 candidats issus des classes préparatoires. Ce phénomène incite ces écoles à avoir recours aux admissions parallèles ; plus de la moitié des candidats de ces établissements ont ainsi été admis sur titre, malgré une directive de la Conférence des grandes écoles qui précise que les écoles membres doivent recruter au moins 50 % de leurs élèves dans les classes préparatoires. L'accès aux écoles supérieures de commerce par le biais des admissions parallèles s'est, en effet, nettement développé : les élèves en possession d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) représentent près de 30 % des nouveaux inscrits et les titulaires d'un diplôme de deuxième cycle universitaire plus de 10 %.

Des formations de moins en moins ouvertes aux nouveaux bacheliers

En 1996, 88 % des nouveaux étudiants dans les écoles reconnues à diplôme visé autres que les écoles supérieures de commerce (ESC) s'inscrivaient dans le cursus d'études principal ; ils sont 80 % en 1999. En contrepartie, la part des étudiants en mastères et MBA a sensiblement augmenté, passant dans le même temps de 12 % à 20 %.

La part des étudiants intégrant une école directement après le bac a diminué ; les scientifiques sont de moins en moins nombreux, en revanche la part des économistes a nettement augmenté. Dans le même temps, la proportion d'élèves issus d'une classe préparatoire s'est accrue : ils représentent plus de 30 % des effectifs en 1999. À l'inverse des bacheliers, les « préparatoires » économiques et commerciaux sont de moins en moins représentés, alors que les élèves issus d'une prépa scientifique accèdent plus facilement à ces écoles. Les admissions parallèles des titulaires de BTS, DUT et diplômes universitaires de premier cycle semblent également se développer : un entrant sur six est titulaire d'un tel diplôme (*tableau III*).

Les diplômes délivrés, reflet de la structure des effectifs

On distingue les diplômes d'État visés par le ministère de l'Éducation nationale (diplômes de l'école) et les certificats (diplômes non visés).

Certaines écoles délivrent à la fois des diplômes d'État et des certificats, d'autre uniquement l'un ou l'autre. Les écoles du groupe I délivrent des diplômes d'État mais peuvent également remettre leurs propres certificats ; les écoles des groupes II et III ne délivrent que des certificats.

Une fois entrés dans l'école, l'obtention d'un diplôme d'État est quasi automatique pour les étudiants : dans ce type de formation, il n'y a pour ainsi dire pas d'échec. En ce qui concerne les certificats, l'échec est un peu plus répandu bien que minime.

TABLEAU III – Origine scolaire des entrants en cursus d'études principal dans les établissements du groupe I, autres que les écoles supérieures de commerce (en %)

Origine scolaire	1990-1991	1999-2000
Baccalauréat	53,9	48,9
Classe préparatoire	23,4	30,5
BTS, DUT	6,6	11,7
DEUG, DEUST	4,7	4,4
Deuxième cycle universitaire	6,0	4,5
Total	100,0	100,0

Dans les années 80, le nombre de diplômes délivrés chaque année n'a cessé d'augmenter (*tableau IV*). La part des diplômés d'État représente plus de la moitié de l'ensemble des titres (visés ou non), dont plus d'un quart délivré par une ESCAE.

Au début des années 90, de nombreuses formations pour lesquelles le diplôme n'était pas visé ont été ouvertes. La part des diplômes délivrés par les écoles du groupe I a donc diminué.

Depuis le milieu des années 90, le nombre d'établissements des groupes II et III s'est stabilisé : les créations sont moins nombreuses et certains établissements qui proposaient des formations initiales se tournent vers l'alternance (non prise en compte dans cette étude). Les diplômés d'État représentent à nouveau plus de la moitié des titres délivrés par une école de commerce et gestion.

LES FEMMES SONT PLUS PRÉSENTES DANS LES ESC

La part de femmes dans les écoles de commerce augmente régulièrement (*tableau V*). Elle dépasse, pour la première fois, 40 % en 1985 et atteint presque 45 % en 1989, niveau auquel elle se stabilise. La fréquentation féminine est plus élevée dans les ESC que dans l'ensemble des établissements d'enseignements commerciaux. Le taux de fréquentation féminine dans les ESC est supérieur à la moyenne à partir de 1987 (52,9 %) et jusqu'au milieu des années 90 (lorsque ce groupement d'écoles s'est élargi). Les filles sont moins

TABLEAU IV – Évolution du nombre de diplômes et certificats délivrés de 1981 à 1999

	1981	1985	1990	1995	1998	1999
Part des diplômes visés (%)	61	54	44	40	51	50
Nombre de diplômes et certificats	5 075	7 527	12 243	18 358	16 470	15 999

Champ : ensemble des diplômes et certificats délivrés à l'issue du cursus d'études principal par les écoles de commerce et gestion.

TABLEAU V – Répartition des élèves des écoles de commerce selon le sexe et la nationalité (en %)

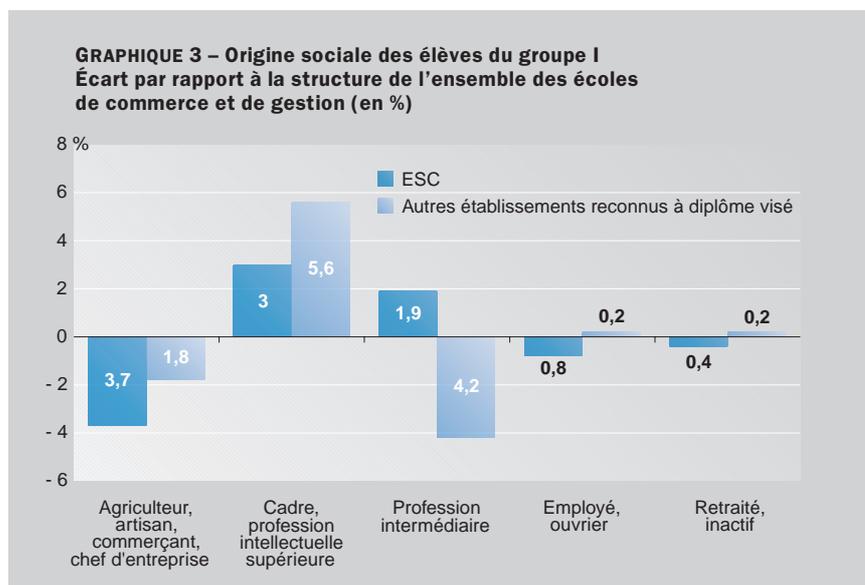
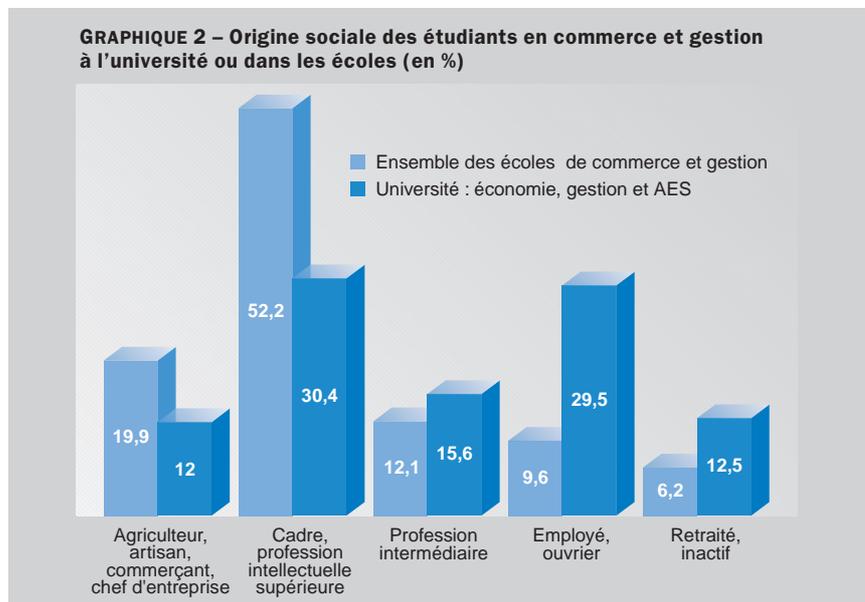
Type d'établissement	1985-1986				1999-2000			
	Français		Étrangers		Français		Étrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ESC	50,7	47,2	1,3	0,8	50,5	42,3	3,6	3,6
Autres établissements du groupe I	57,7	36,0	4,0	2,3	49,2	41,2	5,2	4,4
Total groupe I	55,1	40,2	3,0	1,7	49,9	41,8	4,3	4,0
Total tous groupes	54,8	39,2	4,1	1,9	49,2	41,2	5,3	4,3

représentées dans les autres établissements du groupe I. Même si leur taux de fréquentation a constamment augmenté au cours des vingt dernières années, il ne dépasse pas 45 % et semble se stabiliser au niveau de l'ensemble des écoles de commerce et gestion.

La proportion d'étrangers – relativement stable pendant plusieurs années – régresse sensiblement à la fin des années 80 pour augmenter à nouveau dès le début des années 90 (4 000 étudiants étrangers se sont inscrits dans une école de commerce et gestion en 1992, soit 6,5 % de l'effectif total). En 1999, près de 60 % des étrangers en formation de commerce et gestion étudient dans une école reconnue et à diplôme visé (tableau V). De la fin des années 80 jusqu'au milieu des années 90, ce n'était le cas que de 50 % d'entre eux. En 1985, seulement un étudiant étranger sur trois suivait un enseignement dans une école du groupe I.

LES ÉCOLES DE COMMERCE, UN ACCÈS RÉSERVÉ AUX ÉLITES ?

Plus de la moitié des élèves sont issus de la catégorie socioprofessionnelle cadres et professions intellectuelles supérieures. Un étudiant sur quatre a un parent artisan, commerçant, chef d'entreprise ou exerçant une profession intermédiaire. Les différences sociales sont très marquées, davantage dans les écoles reconnues à diplôme visé que dans les autres établissements. Aucune évolution n'est vraiment perceptible depuis 1980, les écarts se maintiennent : les



élèves originaires des milieux les plus aisés sont nettement majoritaires dans les écoles de commerce.

**Carine Le Cosquer et
Dominique Héroult,
DPD C2**



**Direction
de la programmation
et du développement**

Directeur de la publication
Jean-Richard CYTERMANN
Rédactrice en chef
Francine LE NEVEU
Maquette et impression
DPD édition & diffusion

SERVICE VENTE
DPD, édition & diffusion
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL
France : **280 F (42,69 euros)**
Étranger : **300 F (45,73 euros)**